

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1169

6 mai 2015

SOMMAIRE

1492i Investments	56073	Thot Corporation S.A.	56070
Chizton S.A.	56112	Tizzano S.A.	56067
EIC Luxembourg Sàrl	56066	Torrent Investments S.à r.l.	56067
Eril S.A.	56066	Trajectoire S.à r.l.	56068
Espace Concept S.A.	56066	Trajets S.à r.l.	56068
Familyfond S.A.	56066	Treveria H S.à r.l.	56072
International Night Entertainment S.A.	56089	Treveria J S.à r.l.	56073
NR Debt Holdings Parent (Lux) S.à r.l. ...	56100	Treveria M S.à r.l.	56073
Opportunité Luxembourg S.A.	56074	TRF European Broadly Syndicated Loan Holdings (Lux) S.à r.l.	56067
Platinum Realty	56069	TRF European High Yield Bond Holdings (Lux) S.à r.l.	56070
R.N.O. Group S.C.A.	56112	Tri Bridge S.A.	56068
Saljoha S.A.	56069	Trotto International S.A.	56069
Sàrl de l'Alzette	56069	Unilever Finance S.à r.l.	56068
Schloossmetzlererei s.à r.l.	56069	Uniwill Invest ApS	56072
Seisquare Holding S.A.	56074	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	56071
Selectum SICAV - SIF	56073	Valore 3 S.A.	56070
Snack Bosphore S.à r.l.	56072	Vasco Invest S.A.	56110
Snack Bosphore S.à r.l.	56071	Velvet JV S.à r.l.	56071
Socego Investments Holding S.A.	56072	VoRo INVESTMENT S.à r.l.	56070
Tagus Re S.A.	56067	Wuppertal S.à r.l.	56071
TC Proactive III S.à r.l.	56067		
Tercade S.A.	56066		
The Spirit of Music S.à r.l.	56068		

EIC Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 187.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.
POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015045022/11.

(150051911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Eril S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 65.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045037/9.

(150051262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Espace Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, Zone Industrielle Um Monkeler.
R.C.S. Luxembourg B 89.087.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045039/9.

(150051679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Familyfond S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 120.244.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 mars 2015

- la démission de Monsieur Pascal De Graeve de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, né le 5 juin 1976 à Villerupt (F) demeurant professionnellement au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg est nommé en son remplacement, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de 2020.

Certifié sincère et conforme
FAMILYFOND S.A.

Référence de publication: 2015045063/14.

(150051960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Tercade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.532.

Les comptes annuels au 30.09.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TERCADE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015045447/11.

(150051556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

TC Proactive III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 750.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 182.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015045445/10.

(150051608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Tizzano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 30.920.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045449/9.

(150051737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

TRF European Broadly Syndicated Loan Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.332.

Par résolutions prises en date du 17 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Shari Verschell Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015045452/15.

(150051171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Torrent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 85.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045450/10.

(150051235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Tagus Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 46.326.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045442/10.

(150051972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Trajectoire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 136.465.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045434/10.

(150051799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Trajets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 136.770.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 361 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045435/9.

(150051978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

The Spirit of Music S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 65, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 192.395.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Pour compte de The Spirit of Music Sarl

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2015045433/12.

(150051326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Unilever Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045460/9.

(150051251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Tri Bridge S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 126.901.

- Nous vous informons que nous avons pris la décision de résilier la convention de domiciliation signée en date du 9 septembre 2013, avec effet au 2 septembre 2013, avec la société Tri Bridge S.A. (RCS Luxembourg B 126901), 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg, et ceci avec un effet au 19 mars 2015.

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2015.

Certifié sincère et conforme

SGG

S. BOUCHAREB / L. GALLINELLI

Senior Manager / Senior Vice President

Référence de publication: 2015045456/14.

(150051864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

**Platinum Realty, Société à responsabilité limitée,
(anc. Sàrl de l'Alzette).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 53, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 116.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mars 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015045388/11.

(150051780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Saljoha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 143.457.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 mars 2015 que:

- La démission de Monsieur Jérôme TIBESAR, administrateur de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;
- Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée administrateur de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015045386/15.

(150051710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Schloosmetzerei s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9410 Vianden, 39, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 146.452.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHLOOSMETZLEREI s.à.r.l.

S.à.r.l. unipersonnelle

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015045390/12.

(150051476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Trotto International S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.518.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 19 mars 2015 le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société:

TROTTO INTERNATIONAL SA (B 122518), dont le siège social à L- 2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 18 août 2010

Le même jugement a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Me Marguerite RIES

Le liquidateur

Référence de publication: 2015045457/16.

(150051836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

TRF European High Yield Bond Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.334.

—
Par résolutions prises en date du 17 mars 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Shari Verschell Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Jill Silverman, avec adresse professionnelle au 9, West 57th Street, 41st Floor, 10019 New York, Etats-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 2 mars 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 mars 2015.

Référence de publication: 2015045454/15.

(150051769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Thot Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.009.

—
Le présent document remplace celui fait sous le N° 150017598.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015045448/11.

(150051761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

VoRo INVESTMENT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 167.688.

—
En vertu d'une décision prise sous seing privé et signée le 12 janvier 2015, la société Topaz Opportunities Limited, avec siège social au 2nd Floor, O'Neal Marketing Associates Building, Wickham's Cay II, PO Box 3174, Road Town, Tortola VG1110, Iles Vierges Britanniques, a cédé à SQC OPPORTUNITY S.C.A., immatriculée sous le n° B193706 auprès du R.C.S. Luxembourg, avec siège social au 37A, avenue JF Kennedy, L - 1855 Luxembourg, 17.610 parts sociales de la société VoRo INVESTMENT S.à r.l.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SÀRL

Référence de publication: 2015045474/14.

(150051396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Valore 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 122.768.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil tenue le 13 Mars 2015.

Résolution:

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à 16, Rue Jean l'Aveugle, L - 1148 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 Mars 2015.

Référence de publication: 2015045481/14.

(150051529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Velvet JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 506.250,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.767.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance lors de sa réunion tenue en date du 24 octobre 2014 que le gérant de classe A, Monsieur Frédéric Gardeur, a été nommé président du conseil de gérance avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/03/2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015045473/16.

(150051411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 17 mars 2015

- Les mandats des membres du Conseil de surveillance, Madame Monique HUYGHE, Monsieur Philippe GRACIA et Monsieur Fernando ACEBES, sont reconduits pour une durée d'un an et prendront fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2016;

- La société PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg est nommée en tant que Réviseur d'Entreprises Agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2016.

Certifié sincère et conforme

VALAUCHAN SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A

Référence de publication: 2015045476/16.

(150051595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Wuppertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.411.

—
Die Koordinierten Statuten vom 04. November 2013 wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, der 23. März 2015.

Référence de publication: 2015045489/11.

(150051687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 45, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

—
Lors de l'assemblée générale du 01/01/2015, Monsieur KARABULUT ALI BABA gérant unique de la Société SNACK BOSPHORE S.à.r.l. (B99230) sis à 37 rue Michel Rodange L-4660 Differdange, a décidé de changer son siège social vers 45 rue Michel Rodange L-4660 Differdange.

Esch/Alzette, le 02/01/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015045413/11.

(150051760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 45, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

Lors de l'assemblée générale du 10 novembre 2014,

Monsieur KARABULUT IBRAHIM a déclaré avoir cédé ses 61 parts dans l'entreprise à Monsieur KARABULUT ALI BABA à titre gratuit.

Dorénavant Monsieur KARABULUT ALI BABA possédera donc la totalité (124) des parts.

Finalement Monsieur KARABULUT IBRAHIM a également annoncé qu'il démissionnera de son poste de gérant administratif de la société SNACK BOSPHORE S.à.r.l, B99230 le 30 NOVEMBRE 2014

Monsieur KARABULUT ALI BABA deviendra donc à partir du 1^{er} Décembre 2014 gérant unique de la société.

KARABULUT Ibrahim / KARABULUT ALI BABA.

Référence de publication: 2015045412/15.

(150051760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Socego Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 39.904.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015045414/12.

(150051956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Treveria H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 116.258.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 20 mars 2015 que:

- La démission de M. Jérôme TIBESAR, gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;

- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Mme Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045438/16.

(150051889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Uniwill Invest ApS, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1542 Luxembourg, 11, rue J.B. Fresez.

R.C.S. Luxembourg B 150.120.

Les comptes annuels de l'établissement principal «Uniwill Invest ApS» dans lesquels sont inclus les comptes de sa succursale luxembourgeoise «Uniwill Invest ApS» au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015045464/11.

(150051386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Treveria J S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 125.118.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 20 mars 2015 que:

- La démission de M. Jérôme TIBESAR, gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Mme Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045439/16.

(150051883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Treveria M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 136.722.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société du 20 mars 2015 que:

- La démission de M. Jérôme TIBESAR, gérant de la Société, avec effet immédiat, a été acceptée;
- La personne suivante a été nommée gérant de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* Mme Caroline GOERGEN, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2015.

Référence de publication: 2015045440/16.

(150051888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

1492i Investments, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.280.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015045503/10.

(150051261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Selectum SICAV - SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 153.724.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015045402/11.

(150051454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2015.

Opportunité Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 59.398.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société OPPORTUNITE LUXEMBOURG S.A. tenue sous seing privé en date du 22 janvier 2015.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jacques-Antoine DE GEFFRIER pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2020.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Madame Catherine Félicie WAJSMAN pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2020.

- L'Assemblée décide de nommer Monsieur Serge FOUCHET, *né le 22 mars 1944 à Paris (France) (*rajouté sur l'extrait), *demeurant 1 rue Edgar Faure, F-75015 Paris (France) (*rajouté sur l'extrait), au poste d'administrateur pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015043107/18.

(150049598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Seisquare Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 195.427.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le treize février.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Sherif Abadir, dirigeant de sociétés, demeurant à Villa 29 Arabella park, Fifth Settlement, New Cairo, Egypte,

2.- Monsieur Lars Olrik, président directeur général, demeurant à 12 Bedford Close, W4 2UE London, Royaume-Uni,

3.- Monsieur Marc Sellier, géophysicien, demeurant au 4 allée Gorrekear, 29840 Landunvez, France,

4.- Monsieur Ludo Van der Heyden, professeur, demeurant route des Siernes Picaz 34, 1659 Flendruz, Suisse,

tous ici représentés par Maître Marie-Aleth Hendessi, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg, 10 rue Pierre d'Aspelt en vertu de procurations données sous seing privé les 10 et 11 février 2015.

Lesdites procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme (la «Société») dont elles ont arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Dénomination. La Société est une société anonyme et a pour dénomination «Seisquare Holding S.A.»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 L'adresse du siège social peut être déplacée au sein de la Commune de Luxembourg-Ville par simple décision du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»).

2.3 Des filiales, succursales, agences ou autres bureaux peuvent être établis par simple résolution du Conseil d'Administration tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée avec le siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle restera une société luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société le mieux placé pour ce faire suivant les circonstances

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet.

4.1 L'objet de la Société est (i) de détenir et d'acquérir des participations, et de participer à l'administration, à la gestion, au contrôle et au développement de ces participations; (ii) d'acquérir tous titres, actions, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs et/ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée; (iii) de participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises; et (iv) d'effectuer directement ou indirectement des investissements et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets, marques ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder à l'émission par voie de placement privé exclusivement de billets à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et elle pourra également consentir des garanties et gages, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes, pour autant, dans chaque cas, que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

4.3 La Société pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés ou non meublés, et généralement faire toutes opérations immobilières, à l'exception de celles de marchands de biens.

4.4 En général la Société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

II. Capital Social - Actions

Art. 5. Capital social émis et autorisé.

5.1 La Société a un capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions nominatives de classe A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et représentant chacune la même fraction du capital social (les «Actions A»).

5.2 Le capital autorisé de la Société est fixé à cent dix mille trois cent cinquante euros (EUR 110.350,-) représenté par trois mille deux cents (3.200) Actions A, cinq mille six cent vingt-huit (5.628) actions nominatives de classe B d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les «Actions B») et deux mille deux cent sept (2.207) actions nominatives de classe C d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune (les «Actions C»).

Le Conseil d'Administration est autorisé pour une période de cinq (5) ans à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Les actions à souscrire en vue de ces augmentations de capital seront à libérer en espèces ou en nature et seront émises à un prix à déterminer par le Conseil d'Administration, ce prix pouvant comprendre une prime d'émission. Sauf décision contraire du Conseil d'Administration, les actionnaires existants n'auront pas un droit de préférence à la souscription de ces actions ni à la souscription d'obligations convertibles en de telles actions. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur ou autre personne pour recueillir les souscriptions et donner toutes instructions quant au paiement du prix des actions, représentant tout ou partie de ces augmentations de capital. Chaque fois que le Conseil d'Administration fera constater une augmentation du capital souscrit en la forme requise par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), il fera acter l'application du présent article à la modification ainsi intervenue.

5.3 Hors capital autorisé, le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions sont nominatives.

6.2 Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société, où il pourra être consulté par chaque actionnaire. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront signés par le Président du Conseil d'Administration ainsi que par un autre administrateur.

6.4 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une (1) personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. Le cas échéant, la même règle sera appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-proprétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.5 Le Conseil d'Administration peut, à tout moment et à son entière discrétion, appeler le capital souscrit afin que les actionnaires libèrent les actions émises mais non entièrement libérées, à condition toutefois que les appels de fonds soient faits sur toutes les actions dans la même proportion et au même moment. Tout arriéré de paiement donnera lieu de plein droit à des intérêts de retard calculés au taux légal alors en vigueur à Luxembourg à partir de la date à laquelle le paiement est dû en faveur de la Société.

6.6 Un titulaire d'Actions A (un «Actionnaire A») peut à tout moment convertir ses Actions A en Actions B ou en Actions C. L'exercice de ce droit ne peut être soumis à conditions.

L'Actionnaire A qui souhaite convertir ses Actions A en Actions B ou en Actions C doit préalablement en notifier le Conseil d'Administration par écrit, et le Conseil d'Administration doit convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour effectuer la conversion dans un délai de quatorze (14) jours après réception de la notification du titulaire d'Actions A.

6.7 Un titulaire d'Actions B (un «Actionnaire B») ne peut à aucun moment convertir ses Actions B en Actions A ou en Actions C.

6.8 Un titulaire d'Actions C (un «Actionnaire C») ne peut à aucun moment convertir ses Actions C en Actions A ou en Actions B.

6.9 La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Administration - Surveillance

Art. 7. Nomination et révocation des administrateurs.

7.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) et jusqu'à sept (7) administrateurs, actionnaires ou non, qui seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires (telle que définie ci-après) pour une durée ne pouvant excéder six (6) ans. Les administrateurs pourront être révoqués à tout moment à la seule discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

7.2 Chaque Actionnaire A peut proposer une liste de candidats parmi lesquels un (1) administrateur de classe A par Actionnaire A sera élu (les «Administrateurs A»). Le Président du Conseil d'Administration sera élu parmi les Administrateurs A.

7.3 L'ensemble des titulaires d'Actions B (les «Actionnaires B») peut proposer une liste de candidats parmi lesquels un (1) administrateur de classe B (l'«Administrateur B») sera élu.

7.4 L'ensemble des Actionnaires C peut proposer une liste de candidats parmi lesquels deux (2) administrateurs de classe C (les «Administrateurs C») seront élus.

7.5 Les administrateurs sortants sont rééligibles.

7.6 Chaque administrateur peut démissionner à tout moment par envoi d'une lettre de démission au Conseil d'Administration ou à son Président. Une telle démission sortira ses effets à la date indiquée dans la lettre ou, à défaut de précision, dès la réception de la lettre par la Société, de sorte que l'acceptation de la démission n'est pas requise pour que celle-ci sorte ses effets.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration.

8.1 Le Conseil d'Administration élit un président (le «Président») parmi ses membres. Il peut en outre désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

8.2. Le premier Président sera désigné par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Président préside les réunions du Conseil d'Administration. En son absence ou en cas d'empêchement, le Conseil d'Administration choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés durant cette réunion.

8.3 Le Conseil d'Administration se réunit aux dates convenues par et sous la présidence de son Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, du président pro tempore désigné conformément à l'article 8.2; il se réunit aussi souvent que l'intérêt social de la Société l'exige. Le Conseil d'Administration doit être convoqué lorsque deux (2) administrateurs au moins le sollicitent.

8.4 Les administrateurs sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Les convocations sont valablement faites par écrit (lettre, fax, courriel ou tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil d'Administration). Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.

Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou représentés ou si chacun d'eux a renoncé aux formalités de convocation.

La renonciation aux formalités de convocation doit se faire par écrit (lettre, fax, courriel ou tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil d'Administration).

Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du Conseil d'Administration.

8.5. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se faire par voie de conférences téléphoniques, par voie de visio-conférences ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au Conseil d'Administration puissent communiquer les unes avec les autres. Les administrateurs prenant part au Conseil d'Administration de ces manières sont considérés comme présents à la réunion.

8.6 Chaque administrateur peut participer à une réunion en personne ou s'y faire représenter par un mandataire. Chaque administrateur peut ainsi nommer comme son mandataire un autre administrateur par lettre, fax, courriel, ou par tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil d'Administration. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux (2) administrateurs participent à la réunion.

8.7 En cas d'urgence ou si l'intérêt social de la Société le justifie, le Conseil d'Administration peut délibérer par voie de résolution circulaire. Ces résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou faxes.

8.8 Un administrateur ayant un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une matière soumise à l'accord du Conseil d'Administration sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et il en sera fait état dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil d'Administration. A l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante, les actionnaires seront informés avant tout autre vote des cas dans lesquels un administrateur a eu un intérêt personnel contraire à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint à cause d'un conflit d'intérêts, les décisions prises par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés et votants à cette réunion seront réputés valables.

Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des administrateurs ou directeurs de la Société ont un intérêt personnel dans, ou sont administrateurs, associés, directeurs ou employés d'une telle société ou entité. Tout administrateur qui serait administrateur, associé, directeur ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires ne pourra, pour la seule raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire, à moins que cette situation ne constitue un cas de conflit d'intérêts interdit par la Loi.

Nonobstant ce qui précède, à l'exception des cas où les opérations concernées constituent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, au cas où un administrateur aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil d'Administration et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre de vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'administrateur devront être portés à la connaissance de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivante.

8.9 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision devra être prise à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés lors d'une telle réunion. En cas de partage des voix, le Président aura une voix prépondérante.

8.10 Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur les décisions suivantes que si au moins deux (2) Administrateurs A sont présents ou représentés et approuvent lesdites décisions:

- (i) la création de sûretés privilégiées ou de rang égal,
- (ii) le rachat par la Société d'actions propres, hormis si celui-ci est opéré à la suite d'une résiliation d'un contrat d'emploi,
- (iii) toute vente du fonds de commerce ou des actifs de la Société, en ce compris la vente de droits de propriété intellectuelle, ou la vente ou le transfert d'actions détenues dans des filiales de la Société,
- (iv) l'approbation du budget annuel, du business plan et de la stratégie de la Société, ou toute modification conséquente du budget, du business plan et de la stratégie de la Société,
- (v) l'autorisation d'une dépense non provisionnée excédant cinq mille euros (EUR 5.000,-) (individuellement ou globalement pour un poste de dépense donné),
- (vi) la création ou le règlement de dettes (garanties comprises) excédant cinq mille euros (EUR 5.000,-),
- (vii) l'approbation, la modification et la résiliation anticipée de tout contrat conclu entre la Société et tout administrateur, actionnaire, employé ou toute personne ou entité liée,
- (viii) toute décision ou convention modifiant, réduisant ou affectant de toute autre manière les droits, préférences ou privilèges des Actionnaires A,
- (ix) la nomination ou le changement de postes de cadres supérieurs dans la Société ou ses filiales,
- (x) tout autre contrat ayant un effet conséquent sur les affaires de la Société, en ce inclus, sans limitation, les accords contractuels comportant des obligations dérogeant aux conditions habituelles de vente et d'achat et l'octroi de procurations.

8.11 Le Conseil d'Administration ne délibère valablement sur les décisions suivantes que si l'Administrateur B est présent ou représenté et approuve lesdites décisions:

- (i) toute vente du fonds de commerce ou des actifs de la Société, en ce compris la vente de droits de propriété intellectuelle, ou la vente ou le transfert d'actions détenues dans des filiales de la Société,
- (ii) tout autre contrat ayant un effet conséquent sur les affaires de la Société, en ce inclus, sans limitation, les accords contractuels comportant des obligations dérogeant aux conditions habituelles de vente et d'achat et l'octroi de procurations.

Art. 9. Décisions du Conseil d'Administration.

9.1 Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président et un administrateur ou, à défaut, par deux (2) membres du Conseil d'Administration, en ce compris un (1) Administrateur A. Toute procuration y restera annexée.

9.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et le secrétaire (le cas échéant) ou par deux (2) administrateurs, en ce compris un (1) Administrateur A.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges en vue d'accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Délégation de pouvoir.

11.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer pour partie ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, administrateur (s) ou non. Il peut par ailleurs déléguer ses pouvoirs en vue de transactions déterminées. Le Conseil d'Administration peut révoquer de telles délégations de pouvoirs à tout moment.

11.2 Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, administrateur(s) ou non, qui, suivant les cas, prendront la dénomination d'administrateurs-délégués ou de délégués à la gestion journalière. Le(s) délégué(s) à la gestion journalière et le(s) administrateur(s)-délégué(s) ont pleins pouvoirs pour agir au nom et pour compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. Le Conseil d'Administration peut révoquer une telle délégation de pouvoirs à tout moment.

Art. 12. Représentation de la Société.

12.1 Indépendamment du pouvoir général de représentation dont dispose le Conseil d'Administration en tant que collège, la Société est valablement représentée dans les actes et en justice ou valablement engagée vis-à-vis des tiers par deux (2) administrateurs agissant conjointement à défaut d'émission d'actions de différentes classes, et, après émission d'actions de différentes classes, par un (1) Administrateur A et un (1) Administrateur B agissant conjointement, ou par deux (2) Administrateurs A agissant conjointement.

12.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du (des) délégué(s) à la gestion journalière, et, après émission d'actions de différentes classes, par la signature de l'(des) administrateur(s)-délégué(s) conjointement avec la signature d'un (1) Administrateur A.

12.3 La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de tous les fondés de pouvoir spéciaux auxquels de tels pouvoirs de signature ont été conférés par le Conseil d'Administration, ceci uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Indemnisation. La Société peut dédommager tout administrateur ou directeur (en ce compris, le cas échéant, ses héritiers, exécuteurs et/ou administrateurs testamentaires) pour des dépenses raisonnablement encourues par lui dans le cadre de tout(e) procès, action ou procédure dans lequel (ou laquelle) il serait impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou directeur de la Société, ou à la requête de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de faute grave ou de mauvaise gestion. En cas d'arrangement, l'indemnisation concernera seulement les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient confirmation par un conseiller du fait que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels cette personne peut prétendre.

Art. 14. Surveillance. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, qui sont rééligibles et toujours révocables.

IV. Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires (l'«Assemblée Générale des Actionnaires»). Elle jouit des pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi.

Art. 16. Assemblée Générale Ordinaire.

16.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'«Assemblée Générale Ordinaire») se réunit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans la convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à douze (12) heures.

16.2 Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale Ordinaire se réunit le premier jour ouvrable qui suit (au même endroit et à la même heure que prévus dans la convocation). L'Assemblée Générale Ordinaire peut être tenue à l'étranger si, suivant l'appréciation souveraine du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent..

Art. 17. Assemblées Générales Extraordinaires. D'autres assemblées générales des actionnaires (les «Assemblées Générales Extraordinaires») peuvent être tenues aux lieux, dates et heures spécifiés dans les convocations prévues.

Art. 18. Procédure et vote.

18.1 Les Assemblées Générales des Actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration ou, si des circonstances exceptionnelles l'exigent, par deux (2) administrateurs agissant conjointement.

L'Assemblée Générale des Actionnaires devra être convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ème}) du capital souscrit le requiert. Dans ce cas, les actionnaires concernés devront spécifier l'ordre du jour.

18.2 Les convocations aux Assemblées Générales des Actionnaires sont faites par lettre recommandée avec un préavis d'au moins huit (8) jours.

18.3 Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

18.4 Les actionnaires peuvent renoncer par écrit (lettre, fax, courriel ou tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil d'Administration) au délai et aux formalités de convocation prévus par la Loi et/ou par les présents Statuts; ladite Assemblée Générale des Actionnaires sera alors considérée comme valablement convoquée et apte à délibérer.

18.5 Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'Assemblée Générale des Actionnaires peut avoir lieu sans convocation préalable.

18.6 Tout Actionnaire ayant le droit de vote peut participer aux Assemblées Générales des Actionnaires en personne ou s'y faire représenter par un mandataire, personne physique ou morale, actionnaire ou non. La désignation d'un mandataire doit se faire par écrit (lettre, fax, courriel ou tout autre moyen électronique approuvé par le Conseil d'Administration).

18.7 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute Assemblée Générale des Actionnaires.

18.8 Chaque action donne droit à une voix.

18.9 Les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale des Actionnaires par conférence téléphonique, par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont considérés comme présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

18.10 Le Président du Conseil d'Administration préside les Assemblées Générales d'Actionnaires. En son absence ou en cas d'empêchement, l'Assemblée Générale des Actionnaires choisira une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des actionnaires présents ou représentés. Avant d'engager les délibérations, le Président de l'Assemblée Générale des Actionnaires nomme un secrétaire. Si la Société a plusieurs actionnaires, les actionnaires désignent un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée.

18.11 Excepté dans les cas prévus par la Loi, les résolutions des Assemblées Générales des Actionnaires sont valablement prises par la majorité simple des actionnaires présents et votants sans qu'un quorum ne soit requis.

18.12 Les Assemblées Générales Extraordinaires emportant modification des Statuts nécessitent le consentement d'une majorité d'Actionnaires A.

18.13 Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale des Actionnaires seront signés par les membres du Bureau et par tout actionnaire qui en fait la demande.

Cependant, et au cas où des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires doivent être certifiées, des copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux (2) administrateurs, en ce compris un Administrateur A.

18.14 Dans les limites permises par la Loi, des résolutions d'actionnaires peuvent être prises valablement si elles sont approuvées par écrit par tous les actionnaires. Les signatures des représentants autorisés des actionnaires peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou faxes.

V. Année sociale - comptes annuels - répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels.

20.1 Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dressera les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la Loi.

20.2 Le Conseil d'Administration soumettra au plus tard un (1) mois avant l'Assemblée Générale Ordinaire le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport de gestion et les documents afférents tels que prescrits par la Loi, à l'examen d'un réviseur d'entreprises agréé, qui rédigera sur cette base son rapport de révision.

20.3 Le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil d'Administration, le rapport du réviseur d'entreprises ainsi que tous les autres documents requis par la Loi seront déposés au siège social de la Société au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Ordinaire. Ces documents seront à la disposition des actionnaires qui pourront les consulter durant les heures d'ouverture des bureaux.

Art. 21. Répartition des bénéfices.

21.1 Le bénéfice net est représenté par le solde créditeur du compte des profits et pertes après déduction des dépenses générales, des charges sociales, des amortissements et provisions pour risques passés et futurs, tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

21.2 Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent (5 %) à la formation ou à l'alimentation de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ces dix pour cent (10 %) sont entamés.

21.3 L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affectation du solde du bénéfice net. Nonobstant ce qui précède, la distribution de dividendes requiert le consentement de tous les Actionnaires A.

21.4 Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration dans les limites fixées par l'Assemblée Générale Ordinaire.

21.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales.

21.6 L'Assemblée Générale Ordinaire peut décider d'affecter des bénéfices et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 22. Dividende préférentiel dans le cas d'une Sortie Anticipée.

22.1 Les événements suivants sont constitutifs d'une Sortie Anticipée:

(i) la vente d'une partie substantielle ou de toutes les actions de la Société ayant pour conséquence un changement de contrôle de la Société;

(ii) la vente d'une partie substantielle ou de tous les actifs de la Société, en ce comprise la vente des droits de propriété intellectuelle liés à la technologie du groupe dans lequel s'inscrit la Société (ou l'octroi de licences à long terme ayant un effet similaire);

(iii) toute fusion ou intégration incluant la Société suite à laquelle les actionnaires ne conservent pas une majorité des droits de vote dans la société survivante;

(iv) une introduction en bourse;

(v) tout autre financement en capitaux de la Société par une entité qui n'est pas actionnaire de la Société.

22.2 Dans le cas d'une Sortie Anticipée, la distribution des dividendes s'opère comme décrit ci-après. L'ordre des actions indiqué régit l'ordre de distribution prioritaire des droits aux dividendes attachés aux actions dans la distribution dans le cas d'une Sortie Anticipée.

Tout d'abord, les Actionnaires A recevront un montant équivalent (i) au prix total de souscription des Actions A, plus (ii) cinquante pour cent (50 %) du produit à répartir inférieur ou égal à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-), plus (iii) trente-sept virgule cinq pour cent (37,5 %) du produit à répartir compris entre cinq millions et un euros (EUR 5.000.001,-) et dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), plus (iv) vingt-cinq pour cent (25 %) du produit à répartir compris entre dix millions et un euros (EUR 10.000.001,-) et quinze millions d'euros (EUR 15.000.000,-), plus (v) douze virgule cinq pour cent (12,5 %) du produit à répartir compris entre quinze millions et un euros (EUR 15.000.001,-) et vingt millions d'euros (EUR 20.000.000,-). Ce montant sera réparti entre les Actionnaires A sur la base du nombre d'Actions A détenu par chacun d'eux.

Puis, tout dividende sera distribué à parts égales entre les actions (en ce comprises les Actions A).

VI. Dissolution - Liquidation.

Art. 23. Dissolution.

23.1 La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire prise conformément aux conditions exigées pour une modification des Statuts.

23.2 En cas de perte de la moitié (1/2) du capital social, le Conseil d'Administration devra, conformément à l'article 100 de la Loi, convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire qui délibérera sur la dissolution éventuelle de la Société et prononcera la dissolution si elle est approuvée par une majorité des deux tiers (2/3) des voix émises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

23.3 Les mêmes règles sont observées lorsque la perte atteint les trois quarts (3/4) du capital social mais, dans ce cas, la dissolution aura lieu si elle est approuvée par le quart (1/4) des voix émises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société, l'Assemblée Générale des Actionnaires, en délibérant conformément aux conditions exigées pour les modifications des Statuts, décidera du mode de liquidation et nommera un ou plusieurs liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

24.2 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti entre le(s) actionnaire(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

VII. Disposition Générales

Art. 25. Tous les points qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi.

Art. 26. Les présents Statuts sont rédigés en langue française suivis d'une version anglaise. En cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Disposition Transitoires

Par exception à ce qui précède, la première année sociale commence à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale Ordinaire aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

	Nombre d'actions	Capital (en euros)
Monsieur Sherif Abadir	820	8.200,00
Monsieur Lars Olrik	944	9.440,00
Monsieur Marc Sellier	820	8.200,00
Monsieur Ludo Van der Heyden	616	6.160,00
Total	3.200	32.000,00

Les actions ont été intégralement libérées moyennant apport en espèces, de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instruant qui le constate.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.730,-.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires prénommés, représentés comme ci-avant et représentant la totalité du capital souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1) Les premiers membres du Conseil d'Administration sont au nombre de quatre (4).

Sont nommés Administrateurs A de la Société:

- Monsieur Sameh Abadir, professeur, demeurant au 30 rue Le Primatice, F-77300 Fontainebleau,
- Monsieur Lars Olrik, prénommé,
- Monsieur Marc Sellier, prénommé,
- Monsieur Ludo Van der Heyden, prénommé.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

2) Est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur A, Monsieur Ludo Van der Heyden, prénommé.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes Fidalphi S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.321.

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

4) L'adresse du siège social de la Société est établie au 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec nous, notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and fifteen, on the thirteenth day of February.

Before Maître Martine DECKER, notary residing in Hesperange,

there appeared:

- 1.- Mr Sherif Abadir, director of companies, residing at Villa 29 Arabella park, Fifth Settlement, New Cairo, Egypt,
- 2.- Mr Lars Olrik, CEO, residing at 12 Bedford Close, W4 2UE London, United Kingdom,
- 3.- Mr Marc Sellier, geophysicist, residing at 4 allée Gorrekear, 29840 Landunvez, France,
4. - Mr Ludo Van der Heyden, professor, residing at route des Siernes Picaz 34, 1659 Flendruz, Switzerland,

all here represented by Mrs Marie-Aleth Hendessi, lawyer, residing professionally at L-1142 Luxembourg, 10 rue Pierre d'Aspelt, by virtue of four (4) powers of attorney given under private seal on February 10 and 11, 2015.

Said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforesaid, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association (the "Articles") of a public limited company (the "Company").

I. Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Name. The Company is a public limited company ("société anonyme") and is named "Seisquare Holding S.A.".

Art. 2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg.

2.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by simple resolution of the board of directors (the "Board of Directors").

2.3 Subsidiaries, branches, agencies or other offices may be established either in the Grand-duchy of Luxembourg or abroad by simple resolution of the Board of Directors.

2.4 If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication with that office shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the Company which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer of the registered office abroad will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company the best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. Object.

4.1 The purpose of the Company is (i) to hold and acquire participations and to participate in their administration, management, control and development; (ii) to acquire stocks, shares, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments, and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever; (iii) to participate in the creation, development, management and control of any companies or enterprises and to invest in the acquisition and management of a portfolio of patents, trademarks, or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2 The Company may borrow in any form whatsoever except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of bonds to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons, and it may also grant guarantees and pledges as well as other securities to guarantee its own obligations and commitments and/or obligations and commitments of any other companies or persons, in each case to the extent that those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

4.3 The Company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any piece of real estate, whether furnished or not, and in general all real estate operations with the exception of those reserved to real estate brokers.

4.4 In general, the Company may carry out any movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions that aim to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

II. Share Capital - Shares

Art. 5. (Authorised) Share Capital.

5.1 The Company has a corporate capital of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) divided into three thousand two hundred (3,200) class A registered shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each, fully subscribed and paid-up and representing the same portion of the corporate capital (the "Class A Shares").

5.2 The authorized share capital of the Company is set at one hundred and ten thousand three hundred and fifty euros (EUR 110,350.-), represented by three thousand two hundred (3,200) Class A Shares, five thousand six hundred and twenty-eight (5,628) Class B registered shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (the "Class B Shares") and two thousand two hundred and seven (2,207) Class C registered shares with a nominal value of ten euros (EUR 10.-) each (the "Class C Shares").

The Board of Directors is authorized for a period of five (5) years to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time within the limits of the authorized capital. The shares to be subscribed as a result of such increases of capital shall be paid up in cash or in kind and shall be issued at a price which may include such issue premium as the Board of Directors shall decide. Unless otherwise decided by the Board of Directors, the existing shareholders shall have no preferential right to subscribe for such shares or to bonds convertible into such shares. The Board of Directors may

authorize any director, manager or other person to accept subscriptions and direct payment of the price of the shares for the whole or part of such increases of capital. Whenever the Board of Directors shall have such increase of capital recorded in the form required by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), it shall also have the application of this Article mentioned.

5.3 The corporate capital of the Company may also be increased or reduced by a decision of the Extraordinary General Meeting of Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are in registered form.

6.2 A shareholders' share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. The ownership of the shares will be established by registration in the said register.

6.3 Certificates evidencing these inscriptions in the shareholders' share register will be signed by the Chairman (as defined below) of the Board of Directors and by one other director.

6.4 The Company will recognise only one (1) holder per share. If a share is held by more than one (1) person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one (1) person has been appointed as sole owner towards the Company. As the case may be, the same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder ("usufruitier") and a bare owner ("nu-propriétaire") or between a pledgor and a pledgee.

6.5 The Board of Directors may, at any time and in its sole discretion, call the subscribed corporate capital from shareholders in respect of their issued but not fully paid-up shares, provided however that calls are made on all the shares in the same proportion and at the same time. Any unpaid amount shall automatically bear default interest in favor of the Company at the legal rate applicable in Luxembourg at that time, calculated as from the date when payment was due to the Company.

6.6 A holder of Class A Shares (a "Class A Shareholder") shall have the right to at any time convert its Class A Shares into Class B Shares or into Class C Shares. This right is unconditional.

A Class A Shareholder who wishes to convert its Class A Shares to Class B Shares or into Class C Shares shall give the Board a written notice, and the Board shall convene an Extraordinary General Meeting to execute the conversion within fourteen (14) days of receiving the notice from the Class A Shareholder.

6.7 A holder of Class B Shares (a "Class B Shareholder") cannot convert his Class B Shares into Class A Shares or Class C Shares.

6.8 A holder of Class C Shares (a "Class C Shareholder") cannot convert his Class C Shares into Class A Shares or Class B Shares.

6.9 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law

III. Management - Supervision

Art. 7. Appointment and dismissal of the directors.

7.1 The Company shall be managed by a Board of Directors of at least three (3) and up to seven (7) directors, either shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six (6) years by the Shareholders' General Meeting. The directors may be dismissed at any time and at the sole discretion of the Shareholders' General Meeting.

7.2 Each Class A Shareholder shall have the right to propose a list of candidates from which one (1) director per Class A Shareholder shall be elected (the "Class A Directors"). The Chairman of the Board shall be elected among the Class A Directors.

7.3 All holders of Class B Shares (the "Class B Shareholders") acting jointly shall have the right to propose a list of candidates from which one (1) director shall be elected (the "Class B Director").

7.4 All Class C Shareholders acting jointly shall have the right to propose a list of candidates from which two (2) directors shall be elected (the "Class C Directors").

7.5 The outgoing directors may be re-elected.

7.6 Each director may resign at any time by sending a resignation letter to the Board of Directors or to its Chairman. Such resignation shall enter into force from the date mentioned in the letter or, if not mentioned, from the date of the reception of the letter by the Company, so that the acceptance of resignation shall not be necessary to make it effective.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors.

8.1 The Board of Directors will elect from among its members a chairman (the "Chairman"). It may further choose a secretary, either director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors.

8.2 The first Chairman shall be appointed by the Shareholders' General Meeting. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence or in case of incapacity, the Board of Directors will appoint another person as chairman "pro tempore" by vote of the majority of the directors present or represented at such meeting.

8.3 Meetings of the Board of Directors are convened and presided by the Chairman or, in case of his absence or impediment, by the chairman "pro tempore" appointed according to section 8.2 above; meetings shall take place whenever the Company's interest so requires. The Board of Directors must be convened when at least two (2) directors so require.

8.4 The directors will be convened separately to each meeting of the Board of Directors. Convening notices are validly delivered in writing, by letter, fax, e-mail or any other electronic mean of communication approved by the Board of Directors. The meetings are held at the place, day and hour specified in the convening notice.

Except in cases of urgency which shall be specified in the convening notice, or except with the prior consent of all the directors, a prior notice of at least eight (8) days shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented, or if each of them has waived the convening formalities.

The waiver of the convening formalities must be given in writing, by letter, fax, e-mail or any other electronic mean of communication approved by the Board of Directors.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

8.5 Meetings of the Board of Directors may be held by conference call, by visio conference or by any other similar mean of communication allowing all the persons taking part to the Board of Directors' meeting to communicate with each other. The directors using those means of communication shall be considered as present during the said meeting of the Board of Directors.

8.6 Any director may participate at any meeting of the Board of Directors in person or through an authorised representative. Any director may appoint as his authorised representative any other director by letter, fax, e-mail or any other electronic mean of communication approved by the Board of Directors. A director may represent more than one of his colleagues, under the condition however that at least two (2) directors are present at the meeting.

8.7 In case of urgency or if the interest of the Company so requires, the Board of Directors may deliberate by way of circular resolutions. These resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters or faxes.

8.8 A director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board of Directors shall inform the Board of Directors thereof and have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant deliberation of the Board of Directors. At the next Shareholders' General Meeting, before voting on any other matter, the shareholders shall be informed about any case in which a director has had a personal interest contrary to that of the Company.

8.9 The Board of Directors can only debate validly and take decisions if the majority of its members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The Chairman of the meeting shall have a casting vote.

In the event that the quorum of the Board of Directors cannot be reached due to a conflict of interests, the resolutions taken by the required majority of the other members of the Board of Directors present or represented and voting at such meeting will be deemed valid.

No contract nor any other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected nor invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company have a personal interest in, or are a director, associate, officer or employee of such other company or entity. Any director who is a director, associate, officer or employee of any company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, merely by reason of such affiliation with such other company or entity, be prevented from deliberating and voting or acting upon any matter with respect to such contract or other business, unless this is a situation of conflict of interests prohibited by the Law.

Notwithstanding the above, and save where the relevant transactions are concluded on market terms in the ordinary course of business, in the event that any director has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member shall inform the Board of Directors about such personal interest, and he shall not participate to the deliberation or vote on any such transaction. Such transaction and such Director's interest therein shall be brought to the attention of the next Shareholders' General Meeting.

8.10 The Board may validly deliberate on the following resolutions only if at least two (2) Class A Directors are present or represented and approve the said resolutions:

- (i) the creation of any preferred or *pari passu* security,
- (ii) the repurchase of shares by the Company except as a consequence of termination of employment,
- (iii) any sale of the business or material assets, including sale of any intellectual property rights, of the Company or sale or transfer of any shares in subsidiaries,
- (iv) the approval of annual budget, business plan and strategy of the Company, or any material revision to the budget, business plan or strategy of the Company,
- (v) the authorisation of an unbudgeted expenditure in excess of five thousand euros (EUR 5,000.-) (individually or in the aggregate for a single cost item),
- (vi) the incurring or settling of debt (including guarantees) in excess of five thousand euros (EUR 5,000.-),

(vii) the approval, amendments and irregular termination of any agreement between the Company and any directors, shareholders, employees or such person's closely connected person/entity,

(viii) any decisions or agreement changing, reducing or otherwise affecting the rights, preference or privileges of the Class A Shareholders,

(ix) the appointment or change of senior management positions in the Company or in its subsidiaries,

(x) any other agreement with a material effect on the business of the Company, including but not limited to contractual arrangements with obligations deviating from standard sales and purchasing conditions and granting of power of procurement.

8.11 The Board may validly deliberate on the following resolutions only if the Class B Director is present or represented and approves the said resolutions:

(i) any sale of the business or material assets, including sale of any intellectual property rights, of the Company or sale or transfer of any shares in subsidiaries,

(ii) any other agreement with a material effect on the business of the Company, including but not limited to contractual arrangements with obligations deviating from standard sales and purchasing conditions and granting of power of procurement.

Art. 9. Decisions of the Board of Directors.

9.1 The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman and one director or, if not possible, by two (2) members of the Board of Directors, including one (1) Class A Director. Any proxies will remain attached thereto.

9.2 Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and the secretary (if any) or by two (2) directors, including one (1) Class A Director.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the present Articles to the Shareholders' General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 11. Delegation of Powers.

11.1 The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more persons, being or not director(s) of the Company. It may further appoint proxyholders for special transactions. The Board of Directors may revoke such proxyholders at any time.

11.2 The Board of Directors may entrust the daily management of the Company's business to one or several persons, being or not director(s) of the Company, who will be called managing directors or general managers, as the case may be. The general manager(s) and the managing director(s) shall have full authority to act in the name and on behalf of the Company in all matters relating to the daily management. The Board of Directors may revoke such entrustment act at any time.

Art. 12. Representation of the Company.

12.1 Apart from the general power of representation held by the Board of Directors as a college, the Company is validly represented in all matters and actions in court, or towards third parties, by two (2) directors acting jointly, if no shares of different classes have been issued, and, after issuance of shares of different classes, by one (1) Class A Director and one (1) Class B Director acting jointly, or by two (2) Class A Directors acting jointly.

12.2 Within the limits of the daily management, the Company is validly bound towards third parties by the signature of the general manager(s) and, after issuance of shares of different classes, by the signature of the managing director(s), jointly with the signature of one (1) Class A Director.

12.3 The Company is bound in all circumstances towards third parties by the joint signature or by the single signature of all special empowered persons to whom such signing authorities have been granted by the Board of Directors, within the limits of the said powers only.

Art. 13. Indemnification. The Company may indemnify any director or officer (including, as the case may be, his heirs, executors and/or testamentary administrators) for the expenses reasonably incurred by him in connection with any law suit, action or proceeding to which he may become a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company, or at the request of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor, and from which he is not entitled to be indemnified, with the exception of any matter for which he shall eventually be found responsible due to gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement about which the Company has received confirmation from its counsel that the person to be indemnified has not committed such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not preclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Statutory Auditors. The Company is supervised by one or several statutory auditors, being shareholders or not, who are appointed by the Shareholders' General Meeting, who can be reelected, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the Shareholders' General Meeting for a period not exceeding six (6) years.

IV. Shareholders' General Meetings

Art. 15. Powers of the Shareholders' General Meeting. The shareholders' general meeting regularly constituted represents the entire body of shareholders (the "Shareholders' General Meeting"). It has the powers conferred upon it by the Law.

Art. 16. Ordinary General Meeting.

16.1 The annual shareholders' general meeting (the "Ordinary General Meeting") shall be held at the registered office, or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the second Wednesday of the month of June of each year at twelve (12) o'clock.

16.2 If such day is a legal holiday, the Ordinary General Meeting shall be held on the next following business day at the same place and same time specified in the convening notice. The Ordinary General Meeting may be held abroad if, under sovereign assessment by the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Art. 17. Extraordinary General Meetings. Other shareholders' general meetings (the "Extraordinary General Meetings") may be held at the place, date and time specified in the prescribed convening notices.

Art. 18. Proceedings and vote.

18.1 The Shareholders' General Meetings shall meet upon call of the Board of Directors or, if exceptional circumstances require so, by two (2) directors acting jointly.

A Shareholders' General Meeting must be called when a group of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the subscribed capital requires so. In such a case, the concerned shareholders must indicate the agenda of the meeting.

18.2 Shareholders will meet upon call by registered letter on not less than eight (8) days prior notice.

18.3 All notices convening Shareholders' General Meetings must contain the agenda of such meetings.

18.4 The shareholders can waive in writing by letter, fax, e-mail or any other electronic mean of communication approved by the Board of Directors the convening formalities set forth by the Law and/or by the present Articles; the said Shareholders' General Meeting will therefore be considered as validly convened and able to deliberate.

18.5 If all shareholders are present or represented at the Shareholders' General Meeting and if they state that they had prior knowledge of the agenda of the meeting, the Shareholders' General Meeting may be held without prior notice.

18.6 Any shareholder having the right to vote may take part to the Shareholders' General Meeting in person or be represented by an authorised representative, being an individual or a company, a shareholder or not. The appointment of the proxyholder must be made in writing by letter, fax, e-mail or any other electronic mean of communication approved by the Board of Directors.

18.7 The Board of Directors may determine any further conditions to be complied with by the shareholders for participating to the Shareholders' General Meetings.

18.8 Each share entitles its holder to one vote.

18.9 Shareholders participating in a Shareholders' General Meeting by visio conference or any other means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such means of telecommunication shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting with the deliberations of the meeting retransmitted on a continuous basis.

18.10 The Chairman of the Board of Directors presides the Shareholders' General Meeting. In case of absence or impediment, the Shareholders' General Meeting will choose another person as chairman pro tempore at the majority of the shareholders present or represented. Before commencing any deliberation, the Chairman of the Shareholders' General Meeting shall appoint a secretary. If several shareholders own shares in the Company, the shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the secretary and the scrutineer form the Meeting's Board.

18.11 Except as otherwise required by the Law, the resolutions of the Shareholders' General Meeting will be taken by a simple majority of the shareholders present and voting, without any quorum requirement.

18.12 Extraordinary General Meetings deliberating on a change to the Articles require the consent of a majority of the Class A Shareholders.

18.13 The minutes of the Shareholders' General Meeting will be signed by the members of the Meeting's Board and by any shareholder who wishes to do so.

However, in the case where decisions of the Shareholders' General Meeting have to be certified, copies or extracts of the minutes to be produced in court or elsewhere shall be signed by the Chairman or by two (2) directors, including one (1) Class A Director.

18.14 To the extent permitted by the Law, circular resolutions of the shareholders shall be validly taken if they are approved in writing by all the shareholders. The signatures of the authorised representatives of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters or faxes

V. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December of each year.

Art. 20. Annual Accounts.

20.1 Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the Law.

20.2 At the latest one (1) month prior to the Ordinary General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's balance sheet, the profit and loss account, the management report and such other documents as may be required by the Law to the chartered accountant who will thereupon draw up his report.

20.3 At least fifteen (15) days before the Ordinary General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the Board of Directors' report, the statutory auditor's report and such other documents as may be required by the Law shall be deposited at the registered office of the Company. These documents will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1 The credit balance on the profit and loss account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

21.2 Every year five per cent (5%) of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve. This deduction ceases to be mandatory when the legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued share capital but is mandatory again when this ten percent (10%) threshold is no longer satisfied.

21.3 The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the Ordinary General Meeting. However, any distribution of dividends requires consent from all the Class A Shareholders.

21.4 Dividends, when distributed, will be paid at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits set by the Ordinary General Meeting.

21.5 The Board of Directors is authorised to distribute interim dividends under the conditions provided for by the Law.

21.6 The Ordinary General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the repayment of the capital without capital decrease.

Art. 22. Liquidation preference in case of an Exit Event.

22.1 The following events shall be considered an Exit Event:

- (i) a sale of all or substantially all shares in the Company causing a change of control of the Company;
- (ii) a sale of all or substantially all of the Company's assets, including sale of the intellectual property rights linked to the technology in the Company's group (or long time licensing with similar effect);
- (iii) a merger or consolidation of the Company in which the shareholders do not retain a majority of the voting power in surviving corporation;
- (iv) an IPO;
- (v) any other equity financing of the Company provided by an entity which is not a shareholder of the Company.

22.2 In case an Exit Event takes place, any net proceeds shall be distributed as set out below. The sequence the shares are mentioned in dictates the order of priority the shares shall have to receive distributions in an Exit Event.

First, the Class A Shareholders shall receive an amount equal to (i) the total subscription amount paid for the Class A Shares, plus (ii) fifty per cent (50%) of the distribution proceeds below or equal to five million euros (EUR 5,000,000.-), plus (iii) thirty-seven point five per cent (37.5%) of the additional distribution proceeds between five million and one euros (EUR 5,000,001.-) and ten million euros (EUR 10,000,000.-), plus (iv) twenty-five per cent (25%) of the additional distribution proceeds between ten million and one euros (EUR 10,000,001.-) and fifteen million (EUR 15,000,000.-), plus (v) twelve point five per cent (12.5%) of the additional distribution proceeds between fifteen million and one euros (EUR 15,000,001.-) and twenty million euros (EUR 20,000,000.-). Such amount shall be divided among the Class A Shareholders based on the number of Class A Shares held by each of them.

Thereafter, any proceeds shall be distributed equally per share (including the Class A Shares).

VI. Dissolution - Liquidation.**Art. 23. Dissolution.**

23.1 The Company may be dissolved at any time by decision of the Extraordinary General Meeting deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

23.2 In case of loss of one half (1/2) of the corporate capital, the Board of Directors shall, in accordance with article 100 of the Law, convene the Extraordinary General Meeting which will deliberate on the eventual dissolution of the Company and will pronounce the dissolution, if it is approved by the majority of the two-thirds (2/3) of the votes cast during the Extraordinary General Meeting.

23.3 The same rules shall apply when the loss amounts to the three-quarters (3/4) of the corporate capital but, in that case, the dissolution will take place if approved by one-fourth (1/4) of the votes cast at the Extraordinary General Meeting.

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of the dissolution of the Company, the Shareholders' General Meeting, deliberating in the manner required for amendments to the Articles, will determine the method of liquidation and appoint one or several liquidators and determine their powers.

24.2 After payment of all debts of and charges against the Company, including the liquidation expenses, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

VII. General provisions

Art. 25. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the provisions of the Law.

Art. 26. The Articles are worded in French followed by an English version. In case of discrepancy between the French and the English version, the English version will prevail.

Transitory provisions

As an exception to the foregoing, the first financial year begins on the date hereof and ends on December 31, 2015. The first Ordinary General Meeting will be held in 2016.

Subscription and payment:

All the shares have been subscribed as follows:

	Nombre d'actions	Capital (en euros)
Monsieur Sherif Abadir	820	8,200.00
Monsieur Lars Olrik	944	9,440.00
Monsieur Marc Sellier	820	8,200.00
Monsieur Ludo Van der Heyden	616	6,160.00
Total	3,200	32,000.00

The shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the amount of thirty-two thousand euros (EUR 32,000.-) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who states it.

Estimate of Costs

The expenses, cost, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of present deed, are estimated to be approximately EUR 1,730.-.

Extraordinary general meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation, the shareholders prenamed, represented as aforesaid and representing the entire subscribed capital of the Company, have herewith adopted the following resolutions:

1) The number of the first directors is set at four (4).

The meeting appoints as Class A Directors of the Company:

- Mr Sameh Abadir, professor, residing at 30 rue Le Primatice, 77300 Fontainebleau, France,
- Mr Lars Olrik, prenamed,
- Mr Marc Sellier, prenamed,
- Mr Ludo Van der Heyden, prenamed.

The mandate of the directors will expire upon closing of the Ordinary General Meeting which will be held in 2020.

2) Mr Ludo Van der Heyden, prenamed, is appointed as President of the Board of Directors for the duration of his mandate as Class A Director.

3) The following has been appointed as statutory auditor: Fidalph S.A., a Luxembourg public limited company, having its registered office at 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under section B, number 114.321.

The mandate of the statutory auditor will expire upon closing of the Ordinary General Meeting which will be held in 2020.

4) The Company's registered office is established at 11b boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed with Us notary the present deed.

Signé: Hendessi, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 20 février 2015. Relation: 1LAC/2015/5324. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 12 mars 2015.

Référence de publication: 2015043706/820.

(150049981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

International Night Entertainment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 195.385.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the sixth day of the month of March,

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED:

1. Mr. Johny SILVA FONSECA, private employee, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on August 13th, 1992, having his professional address at 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and

2. Mr. Lucca MARTINS DELA SANTINA TORRES, private employee, born in São Paulo - SP, Brazil, on September 5, 1989, having his professional address at 5 rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Both here represented by Mr. Mister Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which it deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. There is hereby established a public limited company ("société anonyme") under the name of "INTERNATIONAL NIGHT ENTERTAINMENT S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered offices of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the board of directors.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a decision of the shareholders' meeting deliberating in the manner provided for amendments to the articles.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

II. Capital - Shares

Art. 5. The Company has an issued capital of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR), divided into THIRTY-ONE THOUSAND (31,000) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

For the period foreseen herebelow, the corporate capital may be increased from its present amount up to FIVE MILLION EUROS (5,000,000.- EUR) by the creation and issue of additional shares of a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on the 5th anniversary of the publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of the present incorporation deed dated 6 March 2015, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, being understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here-above and especially under the provisions of article 32-4 of the Law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp.

However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with articles 9, §§ 1 and 2 of the Law.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of shareholders

Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held on the second Tuesday of the month of April at 11:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person by writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication as his proxy.

The use of video conferencing equipment, conference call or other means of telecommunication shall be allowed and the shareholders using these technologies shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video, by phone or by other means of telecommunication. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, telegram, telex, telephone or other means of telecommunication, provided in such latter event such vote shall be confirmed in writing. Any shareholder can also vote by correspondence, by returning a duly completed and executed form (the "form") sent by the board of directors, the sole director or any two directors, as the case may be and containing the following mentions in English and French:

- a) the name and address of the shareholder;
- b) the number of shares he owns;
- c) each resolution upon which a vote is required;
- d) a statement whereby the shareholder acknowledges having been informed of the resolution(s) upon which a vote is required;
- e) a box for each resolution to be considered;
- f) an invitation to tick the box corresponding to the resolutions that the shareholder wants to approve, reject or refrain from voting;
- g) a mention of the place and date of execution of the form;
- h) the signature of the form and a mention of the identity of the authorized signatory as the case may be; and
- i) the following statement: "In case of lack of indication of vote and no box is ticked, the form is void".

The indication of contradictory votes regarding a resolution will be assimilated to a lack of indication of vote. The form can be validly used for successive meetings convened on the same day. Votes by correspondence are taken into account only if the form is received by the Company at least two days before the meeting. A shareholder cannot send to the

Company a proxy and the form for the same meeting. However, should those two documents be received by the Company, only the vote expressed in the form will be taken into account.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing, by electronic mail, by facsimile or by any other similar means of communication another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail, by facsimile or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, the entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound (i) by the joint signature of any two (2) directors, (ii) by the individual signature of the managing director or (iii) by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be validly bound, in any circumstances and without restrictions, by the individual signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dividends may also be paid out of inappropriate net profit brought forward from prior years. Dividends shall be paid in Euros or by free allotment of shares of the Company or otherwise in specie as the directors may determine, and may be paid at such times as may be determined by the board of directors.

Payment of dividends shall be made to holders of shares at their addresses in the register of shareholders. No interest shall be due against the Company on dividends declared but unclaimed.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. The Articles may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory dispositions

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.
2. The first ordinary general meeting will be held in the year 2016.
3. Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be nominated by a passing of a resolution of the shareholders or of the sole shareholder.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by the appearing parties as follows:

- Johny SILVA FONSECA, prenamed, for 15.500 shares, representing fifty percent of the share capital (50%); and
- Lucca MARTINS DELA SANTINA TORRES, prenamed, for 15.500 shares, representing fifty percent of the share capital (50%); and

All the shares have been paid up to the extent of twenty-five per cent (25%) by payment in cash, so that the amount of SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FIFTY EUROS (7,750.- EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Extraordinary general meeting of the shareholders of the company

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, have adopted the following resolutions as shareholders:

1. The registered office is established at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).
3. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mr. Daniel GALHANO, born on July 13, 1976, in Moyeuvre-Grande (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Mr. Laurent TEITGEN, born on January 5, 1979, in Thionville (France), residing professionally at 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; and
 - c) The public limited company "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", established and having its registered office in L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 149718.
4. In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Laurent TEITGEN, pre-named, is appointed as permanent representative of the director named under c).
5. The public limited company "Revisora S.A.", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 145505, is appointed as statutory auditor of the Company.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Daniel GALHANO, above named, is appointed as chairman of the board of directors.
7. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2020.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Johny SILVA FONSECA, employé privé, né le 13 août 1992 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et

2. Monsieur Lucca MARTINS DELA SANTINA TORRES, employé privé, né le 5 septembre 1989 à São Paulo - SP, Brésil, demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

ici représentés par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement au L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "INTERNATIONAL NIGHT ENTERTAINMENT S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

II. Capital social - Actions

Art. 5. La Société a un capital émis de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR), divisé en TRENTE ET UN MILLE (31.000) actions avec une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Pour la durée telle que prévue ci-après, le capital social pourra être porté de son montant actuel à CINQ MILLIONS D'EUROS (5.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 5^{ème} anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du présent acte de constitution daté du 6 mars 2015, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la

Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la Loi.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou de changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut lui être délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le deuxième mardi du mois d'avril à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication sont autorisées et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2016.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trente et un mille (31.000) actions ont été souscrites par les actionnaires de la façon suivante:

- Johny SILVA FONSECA, pour 15.500 actions, représentant cinquante pourcent (50%) du capital social; et
- Lucca MARTINS DELA SANTINA TORRES, pour 15.500 actions, représentant cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale des actionnaires de la société

Les parties comparantes pré-mentionnées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaires de la Société:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.
2. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
3. Les personnes suivantes sont appelées comme administrateurs:
 - a) Monsieur Daniel GALHANO, administrateur, né le 13 juillet 1976 à Moyeuvre-Grande (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
 - b) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur, né le 5 janvier 1979 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg; et
 - c) La société anonyme "CAPITAL OPPORTUNITY S.A.", administrateur, établie et ayant son siège social à L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 149718.
4. Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Laurent TEITGEN, préqualifié, est nommé représentant permanent de l'administrateur mentionné ci-avant sous c).
5. La société anonyme "Revisora S.A.", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 145505, est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
6. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Daniel GALHANO, préqualifié, est nommé comme président du conseil d'administration.
7. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 10 mars 2015. 2LAC/2015/5190. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2015.

Référence de publication: 2015042992/640.

(150048978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

NR Debt Holdings Parent (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.408.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the tenth of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned,

IS APPEARED:

The company ANRP Debt Holdings AIV, L.P., an exempted limited partnership under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number IT-80924;

here represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "NR Debt Holdings Parent (Lux) S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting before the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Board can only validly deliberate and act if there is at least one Class A manager present or represented and at least one Class B manager present or represented.

(vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, resolutions of the Board are also taken by the affirmative votes of at least one class A manager present or represented and at least one class B manager present or represented.

(vii) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(ix) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers provided that, if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1 The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)**Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

13.5. In case the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five, the annual General Meeting of the Company shall be held each year on the first Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a Business Day), on the next following Business Day at the same time and place.

13.6. The annual accounts must be filed with the Luxembourg Register of Commerce and Companies within the month of their approval by the annual General Meeting and at the latest within seven months after the date of closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2015.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by the sole shareholder ANRP Debt Holdings AIV, L.P., prenamed, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euros (EUR 1.400,-).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Shari SILVERMAN spouse VERSCHELL, company director, born on December 28th, 1980 in New York, United States of America, having her professional address at 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, United States of America; and

- Mrs Katherine GREGORY NEWMAN, company director, born in Chicago, IL (USA) on 13 February 1979, with professional address at 9, West 57th Street, New York, 10019 New York, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr René BELTJENS, company director, born on September 17th, 1961, in Etterbeek, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Laurent RICCI, company director, born on September 14th, 1972, in Thionville, France, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Philippe SALPETIER, company director, born on August 19, 1970, in Libramont, Belgium, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix mars.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société ANRP Debt Holdings AIV, L.P., un partenariat limité établi et enregistré sous les lois des Iles Caïmans, dont le siège social se situe à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, inscrite au Registre de Commerce des Iles Caïmans sous le numéro IT-80924;

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant sa résidence professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resta annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

1.1. Le nom de la société est "NR Debt Holdings Parent (Lux) S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans raison par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion avant ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B et où le Conseil ne délibère et n'agit alors valablement que si au moins un gérant de classe A soit présent ou représenté et qu'au moins un gérant de classe B soit présent ou représenté.

(vi) Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, pourvu que, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, les décisions du Conseil soient adoptées par les votes affirmatifs d'au moins un gérant de classe A présent ou représenté et d'au moins un gérant de classe B présent ou représenté.

(vii) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants sous réserve du cas où les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, où la Société est alors engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5. Lorsque le nombre d'associés de la Société dépasse vingt-cinq associés, l'Assemblée Générale annuelle de la Société se tiendra chaque année le premier mardi du mois de juin à 15h00 au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un Jour Ouvrable), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

13.6. Les comptes annuels doivent être déposés au Registre du Commerce et des Sociétés endéans le mois de leur approbation par l'Assemblée Générale annuel et au plus tard endéans les sept mois suivant la date de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique ANRP Debt Holdings AIV, L.P. prénommée, libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 25.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Shari SILVERMAN épouse VE RSCHELL, administrateur de société, née le 28 décembre 1980 à New York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique; et

- Madame Katherine GREGORY NEWMAN, administrateur de société, née le 13 février 1979 à Chicago, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 9 West 57th Street, 41st Floor, New York, New York 10019, Etats-Unis d'Amérique.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur René BELTJENS, administrateur de société, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Laurent RICCI, administrateur de société, né le 14 septembre 1972 à Thionville, France, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Philippe SALPETIER, administrateur de société, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 44, Avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 mars 2015. Relation GAC/2015/2077. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015043100/527.

(150049263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2015.

Vasco Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4407 Belvaux, 27, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 122.857.

L'an deux mille quinze, le treize mars

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "VASCO INVEST S.A.", établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er}, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en date du 30 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 230 du 22 février 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 122.857.

La séance est ouverte à 10.15 heures sous la présidence de Monsieur Loris GUBBINI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er} à L-4407 Belvaux, 27, Rue Sigefroi et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 7 des statuts.

3.- Modification du dernier alinéa de l'article 8 des statuts.

4.- Révocation du mandat des administrateurs et administrateur-délégué actuellement en fonctions, avec décharge à leur accorder pour l'accomplissement de leurs mandats, et nomination d'un administrateur unique.

5.- Révocation du mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonctions, avec décharge à lui accorder pour l'accomplissement de son mandat, et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes

6.- Divers.

II.- Qu'il résulte d'une liste de présence que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2210 Luxembourg, 54, Boulevard Napoléon I^{er} à L-4407 Belvaux, 27, Rue Sigefroi et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi à Belvaux.»

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide, en vue de la nomination d'un administrateur unique, de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.»

Les autres alinéas de l'article 7 restent inchangés.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, en vue de la nomination d'un administrateur unique, de modifier le dernier alinéa de l'article 8 des statuts, lequel alinéa aura désormais la teneur suivante:

«La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.»

Les autres alinéas de l'article 8 restent inchangés.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat de l'ensemble des administrateurs et administrateur-délégué actuellement en fonctions et leur accorde décharge pour l'accomplissement de leurs mandats.

A la suite de quoi l'assemblée générale décide de nommer en qualité d'Administrateur unique:

- Monsieur Loris GUBBINI né le 06 janvier 1970 à Luxembourg, demeurant à L-3855 Schiffange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

La durée du mandat de l'administrateur unique sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonctions et lui accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

A la suite de quoi l'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Claudine LANG, née le 12 août 1970 à Luxembourg, demeurant à L-3855 Schifflange, 70-72A, Cité Emile Mayrisch.

La durée du mandat du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: GUBBINI, THILLMANY, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16/03/2015. Relation: EAC/2015/6050. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 17/03/2015.

Référence de publication: 2015043784/86.

(150049974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2015.

Chizton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 120.078.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 16 mars 2015 que:

1. La démission de Monsieur Jérôme TIBESAR, administrateur de la Société, a été acceptée avec effet au 20 mars 2015;
2. Madame Katia CAMBON, née le 24 mai 1972 à Le Raincy (France), demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommé administrateur, avec effet au 20 mars 2015 et ce, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de la Société approuvant les comptes clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 mars 2015.

Référence de publication: 2015044329/16.

(150050563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.

R.N.O. Group S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.558.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

En date du 18 mars 2015, l'assemblée générale des actionnaires a décidé

- De renouveler le mandat de l'associé gérant commandité S.L.Y.F. SA jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014;
- de renouveler les mandats de commissaire aux comptes de Caroline FOLLEAS, Patrick HOUEL, Alfonso PALLAVICINI, Philippe Marie FRANCHET, Daniel Robert PIETIE, Olivier CARCY et Eduardo Salvador VELASCO jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014;
- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, ERNST & YOUNG jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015044661/20.

(150050370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mars 2015.
